

RENOVATION Sous épreuve E 11 : ECONOMIE GESTION

MISE EN ŒUVRE RENTREE 2015

- **RAPPEL DES TEXTES : MENE 1511691A arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015**

MENESR - DGESCO A2-3

- **Article 8** - La première session d'examen des spécialités de baccalauréat professionnel organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2016.
- **Article 9** - La dernière session d'examen des spécialités de baccalauréat professionnel organisée conformément aux dispositions antérieures au présent arrêté aura lieu en 2015
- **Article 10** - Les candidats se présentant aux épreuves des spécialités de baccalauréat professionnel organisées selon les dispositions antérieures aux dispositions du présent arrêté, ajournés **mais conservant des bénéfices de note** pour les unités de prévention-santé-environnement, économie-gestion et économie-droit, **pourront faire valoir ces bénéfices de note pour les sessions organisées** conformément aux dispositions du présent arrêté, dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

- **FINALITES ET OBJECTIFS :**

L'épreuve d'économie-gestion des baccalauréats professionnels « industriels » a pour objectif :

La certification vise à évaluer **la maîtrise des connaissances et compétences** définies dans le programme d'**économie-gestion** (arrêté du 10/02/2009).

- **CONTENU :**

Le sujet comprend deux parties.

À partir d'un dossier documentaire, le candidat :

- dans une première partie, répond **à une série de questions abordant les axes du programme ;**

Axes du programme :

- 1 – Contexte professionnel**
- 2 – Insertion dans l'organisation**
- 3 – Organisation de l'activité**
- 4 - Vie de l'organisation**
- 5 – les mutations et leurs incidences**

- dans une seconde partie, **traite une question d'économie et de gestion au choix parmi trois propositions**, en se référant à la **spécialité du baccalauréat professionnel** présenté.

- **CRITERES D'EVALUATION :**

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- **mobiliser ses connaissances,**
- **à exploiter et analyser des documents,**
- **à rédiger ses réponses de manière structurée**
- **à établir le lien entre les domaines de l'économie et gestion et ceux de la spécialité professionnelle.**

- **MODALITES D'EVALUATION :**

Pour les candidats de la formation sous statut scolaire :

Epreuve ponctuelle : Épreuve écrite

Durée : 2 heures Coefficient : 1

Pour les candidats de la formation continue :

Epreuve CCF

Deux situations d'évaluation :

1- Les évaluations significatives, élaborées à partir de situations professionnelles contextualisées correspondant à la spécialité préparée, /12 ;

2 - Présentation du projet professionnel du candidat et entretien (/8)
Le projet professionnel est matérialisé par un dossier-projet de 3 à 5 pages, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique.

- **PRECONISATIONS PEDAGOGIQUES**

Pour la formation :

- Procéder a une évaluation diagnostique par rapport aux classes précédentes ;
- Mettre en place le rattrapage nécessaire ;
- Ne pas négliger le programme de la classe en cours ;
- Donner une méthodologie de travail pour l'épreuve ;

Pour l'évaluation :

- Présenter la nouvelle forme d'évaluation ;
 - Définition, attendus, barème, contenus
- Proposer des travaux d'entraînement sur l'année
 - Elaboration de sujet O
 - Entraînement aux épreuves plusieurs fois dans l'année